



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE COMMINGES SAVE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité.
Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté à partir d'une ressource située hors département.

Cette eau fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 27492 personnes sur 80 communes (ARDIZAS, AURADE, AURIMONT, BEAUPUY, BEDECHAN, BETCAVE-AGUIN, BEZERIL, BOULAU, CADEILLAN, CASTILLON-SAVES, CATONVIELLE, CAZAUX-SAVES, CLERMONT-SAVES, COLOGNE, ENCAUSSE, ENDOUFIELLE, ESPAON, FAGET-ABBATIAL, FREGOUVILLE, GARRAVET, GAUJAC, GAUJAN, GIMONT, GISCARO, LABASTIDE-SAVES, LAHAS, LAMAGUERE, LARTIGUE, LAYMONT, LIAS, LOMBEZ, MARESTAING, MAURENS, MEILHAN, MONBARDON, MONBLANC, MONBRUN, MONFERRAN-SAVES, MONGAUSY, MONTADET, MONTAMAT, MONTÉGUT-SAVES, MONTIRON, MONTPEZAT, NIZAS, NOILHAN, PEBEES, PELLEFIGUE, POLASTRON, POMPIAC, PUJAUDRAN, PUYLAUSIC, RAZENGUES, ROQUELAURE-SAINT- ...

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **93**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **2,7 mg/L**
Valeur maxi : **3,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **298**
Valeur maxi : **0,009 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **93**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **2,6 NFU**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,0125 mg/L**
Valeur maxi : **0,05 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **10,7 °f**
Valeur maxi : **12,5 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/05/2025

UDI 032000434

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.